

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire 2012

tenue le mercredi 6 juin 2012 à la grande salle du Casino à Orbe

La 20^{ème} assemblée générale de STRID SA est ouverte à 20h10 par M. Jacques-André Mayor, président du Conseil d'administration, lequel salue cordialement tous les participants et les remercie de l'intérêt qu'ils manifestent ainsi à STRID.

Le président souhaite la bienvenue aux actionnaires, représentés par nombre de députés, syndics et municipaux. Il adresse des salutations particulières aux invités, M. Claude Recordon, syndic d'Orbe et ancien administrateur, M. Daniel Burri, ancien président, Georges Flückiger et Claude Lebet, anciens administrateurs, M. Stephan Nellen, président de Tridel SA, M. Lüthi de Valorsa SA, M. Goumard de Saded, M. Maître représentant de Vadec, M. Babst d'Axpo Kompogaz, M. Mani de Cosedec et M. Ermatinger de CSC Déchets SA.

Le président salue ensuite notre réviseur, M. Daniel Heiz de la fiduciaire Daniel Heiz SA et M. Glauser de la fiduciaire Fidaceb.

Ensuite, le président excuse les absences des communes de Grandson, Molondin, Montcherand, Novalles, Ogens, Orzens, Sergey, Suscévaz, Vuiteboeuf et de Démoret ainsi que les entreprises actionnaires Art Graphique Cavin SA, Carrel SA, Légufrais SA et Moll SA.

Le président remercie la Municipalité d'Orbe d'accueillir cette année l'assemblée générale ordinaire dans sa grande salle du Casino. Il cède la parole à M. Claude Recordon, syndic d'Orbe.

M. Claude Recordon remercie STRID SA pour l'important travail effectué ainsi que le Conseil d'administration et le personnel pour son engagement quotidien. Il rappelle l'historique des relations entre Orbe et STRID SA, Orbe en ayant été l'une des communes fondatrices. Le périmètre de gestion de STRID SA a été pionnier en créant STRID SA, avec une collaboration intercommunale et sous la forme anonyme. Cette forme juridique évite de pénaliser les petites communes ou les plus éloignées dans leur gestion des déchets puisque les grandes communes ont accepté un principe de solidarité pour participer à la cohésion régionale. Ce thème de cohésion régionale est toujours d'actualité, cohésion qu'il faut continuer de cultiver. Il invite ensuite l'assemblée à nouer de nouveaux contacts amicaux à la verrée en fin d'assemblée.

Le président remercie Monsieur le Syndic puis donne lecture de l'article 10 des statuts; il précise que le droit de vote est régi par l'article 14 al 1 et 2. L'article 15 précise que l'assemblée générale peut prendre des décisions et faire des nominations indépendamment du nombre d'actions représenté sous réserve des dispositions de la loi ou des statuts. Il constate enfin que tous les actionnaires inscrits au Registre des actions ont été convoqués individuellement par lettre du 10 mai 2012, conformément aux statuts et en respectant le délai de 20 jours prévu à l'art. 700 al. 1 du CO, avec l'ordre du jour de la séance, une procuration, le rapport de gestion, les comptes annuels, le rapport de révision, une proposition de nouvelle répartition des actions, une proposition de modification de la Convention d'actionnaire pour les communes et une proposition pour la rémunération des administrateurs.

Il relève que l'organe de révision, à savoir la fiduciaire Daniel Heiz SA, est représentée à l'assemblée par M. Heiz, ceci conformément à l'art. 729 c, al. 1 CO.

Le décompte des présences et des actions établit que 50 actionnaires représentant 5034 actions participent à cette assemblée générale, alors que le capital-actions est réparti entre 6300 actions, dont il convient de retrancher 62 actions détenues par STRID pour obtenir le nombre de 6238 actions avec droit de vote.

En conséquence, M. Mayor déclare cette assemblée ouverte, valablement constituée et à même de délibérer et statuer sur tous les objets portés à l'ordre du jour.

L'ordre du jour a été envoyé avec la convocation à chaque actionnaire. Il s'établit dès lors définitivement de la manière suivante :

1. Désignation du secrétaire et des scrutateurs de l'assemblée
2. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 14 septembre 2011
3. Rapport du Conseil d'administration sur l'exercice 2011
4. Présentation des comptes 2011 et du bilan au 31.12.2011
5. Rapport de l'organe de révision
6. Mise en discussion des rapports (points 3 à 5)
7. Approbation du rapport annuel 2011
8. Approbation des comptes et du bilan au 31.12.2011
9. Décharge au Conseil d'administration
10. Nomination de l'organe de révision pour l'exercice 2012
11. Rémunération des administrateurs
12. Modification de la convention d'actionnaire
13. La gestion des déchets dans les manifestations, une nouvelle activité chez STRID
14. Divers et propositions individuelles

1. Désignation du secrétaire et des scrutateurs de l'assemblée

M. Marc-André Burkhard est secrétaire de l'assemblée. Le procès-verbal est tenu par Mme Sandrine Sifate. Les scrutateurs désignés sont M. Scheibler de Belmont et M. Casimo de Chamblon.

Le président les remercie d'avance pour leur contribution impartiale.

2. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 14 septembre 2011

Le procès-verbal de la dernière assemblée du 14 septembre 2011 a été adressé en novembre dernier à tous les actionnaires inscrits. M Mayor ouvre la discussion sur ce procès-verbal.

La discussion n'est pas demandée.

L'assemblée vote par main levée sur ce procès-verbal qui est accepté à l'unanimité.

3. Rapport du Conseil d'administration sur l'exercice 2011

M. Mayor suppose que toutes les personnes présentes ont pris connaissance du rapport annuel 2011 et n'en donne dès lors pas lecture. Toutefois, il relève quatre événements marquants de 2011 :

1. Extension de STRID sur son nouveau terrain de Champ Torrens avec la construction d'une déchèterie-ressourcerie et d'une halle de transfert.

Le site des Petits-Champs avait été conçu pour accueillir une usine d'incinération, puis il a été aménagé en centre de transfert et de tri, et enfin il a accueilli une déchèterie pour la population d'Yverdon et d'autres communes de la région.

Cette cohabitation a vite montré ses limites et ses dangers, avec une cohabitation problématique entre usagers et engins de chantier.

Désormais, les usagers de la déchèterie de Champ Torrens, toujours plus nombreux, ont à disposition un espace très fonctionnel, qui leur est strictement réservé.

Ils peuvent déposer à part les objets réutilisables. La Fondation Bartimée, qui exploite la ressourcerie, récupère les objets qui en valent la peine, les réparent, les transforment et les revendent.

Les professionnels continuent de livrer leurs déchets sur l'ancien site et le personnel de STRID bénéficie de conditions de travail sensiblement améliorées.

Le nouvel espace à disposition permet de faire face aux besoins actuels, avec des réserves disponibles pour affronter l'accroissement prévisible des prochaines années.

2. Le système de taxe au sac régionale géré par STRID concerne 72% de la population du périmètre au 31 décembre 2011, contre 31 % une année plus tôt.

Les communes qui ont adhéré en 2011 à ce système ne sont pas très nombreuses. Avec l'entrée de la ville d'Yverdon-les-Bains dans cette organisation, c'est désormais plus de la majorité des habitants du périmètre STRID qui paient l'élimination de leurs déchets ménagers par une taxe au sac régionale.

Ce système, qui s'étend encore dans notre région, sert aussi de modèle aux autres périmètres vaudois qui s'apprêtent à mettre sur pied une organisation similaire.

Le Conseil d'administration et la direction de STRID poursuivent leur voie, qui est de conseiller et d'aider les communes du périmètre, chacune restant libre d'adopter ou pas le système de taxe au sac régionale.

3. 610'000 gobelets ont été lavés en 2011, 10 fois plus qu'en 2010.

Si 2010 a été l'année de démarrage, 2011 a été l'année de mise en place de la mise à disposition de vaisselle réutilisable. La croissance devrait se poursuivre en 2012. Ces gobelets, propriété de STRID, sont lavés sur le nouveau site de Champ Torrens par la Fondation Bartimée.

Ce sujet sera énoncé plus en détail au point 13 de l'ordre du jour.

4. Important renouvellement du Conseil d'administration avec 5 nouveaux administrateurs et Monsieur Daniel Burri qui a quitté la présidence.

5 administrateurs n'avaient pas sollicité de nouveau mandat et ont quitté le Conseil d'administration en 2011.

Il s'agit de Mesdames Elisabeth Delay et Pascale Fischer, ainsi que de Messieurs Daniel Duperrex et Blaise Fattebert, sans oublier Monsieur Daniel BURRI, membre fondateur et président de STRID pendant 18 ans. M. Mayor les remercie vivement pour leur engagement.

Le nouveau Conseil s'est mis activement au travail et M. Mayor salue l'excellent esprit qui continue de régner au sein du Conseil d'administration.

4. Présentation des comptes 2011 et du bilan au 31.12.2011

M. Schindelholz, directeur, commente brièvement les comptes 2011.

Il relève en particulier :

- Gestion des déchets : augmentation du chiffre d'affaires pour les déchets incinérables (+2%) et forte augmentation du chiffre d'affaires pour les déchets recyclables (+28%) ; les charges de ces deux secteurs d'activité sont en augmentation proportionnellement au chiffre d'affaires.
- Ebit (marge avant investissement) : augmentation de 13 %.
- Marge brute de fonctionnement, secteur gestion des déchets : augmentation de 60 %.
- Communication : forte réduction des charges de personnel ; accroissement des actions de communication et des animations dans les écoles ; attribution de CHF 100'000 à la réserve. Dissolution de cette réserve en 2012, avec facture globale de communication aux communes réduite d'un tiers.
- Gestion des manifestations : nouveau secteur qui faisait partie auparavant du secteur communication. Déficit en 2011 en raison d'achats de gobelets et autres matériels ainsi que de la mise en place de la structure. Cette situation devrait s'améliorer.
- Gestion de la taxe au sac, charges réparties comme suit :
 - 88 % restitution aux communes
 - 8 % attribution à la réserve
 - 4 % frais de fonctionnement

Le bénéfice s'élève à CHF 36'324.11 pour un chiffre d'affaires de CHF 11'360'280.18.

Si la proposition concernant l'emploi du bénéfice de CHF 36'324.11 est acceptée, CHF 1'860.00 seront attribués à la réserve générale et le solde au PP du bilan.

5. Rapport de l'organe de révision

Le président cède la parole à M. Daniel Heiz, pour la lecture des conclusions du rapport de révision, que tous les actionnaires ont reçu en annexe à la convocation.

M. Heiz donne lecture de la conclusion du 19^e rapport annuel de révision.

6. Mise en discussion des rapports (points 3 à 5 de l'ordre du jour)

Le président ouvre la discussion sur le rapport annuel, sur les comptes de l'exercice 2011 et sur le rapport de l'organe de révision.

La discussion n'est pas demandée.

7. Approbation du rapport annuel 2011

Le président met aux voix la résolution suivante :

L'assemblée générale approuve le rapport du Conseil d'administration sur l'exercice 2011

L'assemblée vote à main levée sur cette résolution qui est acceptée à l'unanimité.

8. Approbation des comptes et du bilan au 31.12.2011

Le président met aux voix la résolution suivante :

L'assemblée générale approuve les comptes 2011 et le bilan au 31 décembre 2011

L'assemblée générale prend acte du rapport de l'organe de révision et approuve à l'unanimité les comptes d'exploitation de l'exercice et le bilan au 31.12.2011.

9. Décharge au Conseil d'administration

Le président met aux voix la résolution suivante :

L'assemblée générale donne décharge au Conseil d'administration de sa gestion pour l'exercice 2011

L'assemblée vote à main levée sur cette résolution qui est adoptée à l'unanimité.

Les administrateurs n'ont pas pris part à ce vote.

Le président remercie l'assemblée pour la confiance exprimée par ces votes.

10. Nomination de l'organe de révision pour l'exercice 2012

Le président rappelle que le Conseil d'administration a décidé en 2011 de remettre au concours le mandat d'organe de révision pour l'exercice 2012. Il l'avait communiqué lors de l'assemblée générale ordinaire de l'an dernier. Le Conseil d'administration est très satisfait des prestations de la Fiduciaire Daniel Heiz SA, qui assume cette tâche depuis la naissance de la société. Mais après 18 ans de collaboration, le Conseil d'administration a estimé qu'il était opportun de changer de réviseur. M. Heiz avait été informé de cette démarche. Le président remercie chaleureusement M. Heiz pour son travail et invite l'assemblée à l'applaudir.

Il ouvre la discussion sur la proposition du Conseil d'administration de mandater la fiduciaire Fidaceb SA à Yverdon-les-Bains comme organe de révision pour l'exercice 2012.

La discussion n'est pas demandée.

Le président met aux voix la résolution suivante :

L'assemblée générale décide de transférer le mandat à la fiduciaire Fidaceb SA à Yverdon-les-Bains comme organe de révision pour l'exercice 2012

L'assemblée vote à main levée sur la nomination du nouveau réviseur qui est acceptée à l'unanimité.

11. Rémunération des administrateurs

Les indemnités versées aux membres du Conseil d'administration n'ont pas varié depuis 1993.

Quand bien même la fixation de la rémunération des administrateurs est de la compétence du Conseil d'administration, ce dernier a décidé, en bonne gouvernance et dans une volonté de transparence, de soumettre aux actionnaires sa décision d'adaptation.

La discussion est ouverte mais pas demandée.

Le président met aux voix la résolution suivante :

L'assemblée générale approuve la proposition de rémunération des administrateurs avec effet au 1er janvier 2012.

L'assemblée vote à main levée sur cette résolution avec deux avis contraires et trois abstentions.

Les votes se faisant à la majorité des voix exprimées, le poids de l'actionariat est déterminant. Les oppositions ne représentant qu'une faible proportion du capital-actions, cette résolution est donc acceptée.

12. Modification de la convention d'actionnaire

A chaque changement de législature, STRID doit adapter sa convention d'actionnaire puisque la convention qui lie les communes actionnaires prévoit une nouvelle répartition des actions en fonction du nombre d'habitants. Cela engendre des calculs fastidieux.

Le Conseil d'administration propose de modifier la convention dans deux buts :

1. Fixer dans la convention les principes de répartition et son calcul, pour éviter de devoir modifier la convention tous les 5 ans ;
2. Supprimer l'adaptation systématique tous les 5 ans et prévoir une modification sur demande.

Le président ouvre la discussion sur cette proposition reçue avec la convocation à l'assemblée générale. La discussion n'est pas demandée.

Le président met aux voix la résolution suivante :

L'assemblée générale approuve la nouvelle répartition des actions pour les communes actionnaires et la modification de la convention sur le rythme des adaptations.

L'assemblée vote à main levée sur cette résolution qui est adoptée avec cinq absents.

13. La gestion des déchets dans les manifestations, une nouvelle activité chez STRID SA

Le président cède la parole à Monsieur Benoît Delapraz, responsable du secteur gestion des déchets dans les manifestations.

M. Delapraz salue l'assemblée. Il présente le service qui est structuré en 3 axes :

1. Conseil auprès d'organiseurs d'événements : analyse des besoins en matière de tri des déchets. Guide pratique conçu et publié sur www.strid.ch.
2. Fourniture de matériel de tri : mise à disposition de différents types de containers ou bennes. STRID accorde un sponsoring allant jusqu'à CHF 150.--/manifestation.
3. Fourniture de vaisselle réutilisable : mise à disposition de gobelets consignés de différentes capacités, personnalisés ou non. Lavage dans les nouveaux locaux de STRID. Collaboration avec la société Ecocup, la Fondation Arc Jurassien Déchets, le périmètre de gestion des déchets Valorsa (Gros-de-Vaud) et la Fondation Bartimée qui est propriétaire de la machine à laver.

M. Delapraz indique que ce service a un grand potentiel de développement. Il appelle les communes à informer les organisateurs de manifestations des prestations fournies par son département.

14. Divers et propositions individuelles

M. Mayor remercie M. Delapraz pour sa présentation.

Aucune demande écrite n'a été réceptionnée. M. Mayor ouvre néanmoins la discussion.

Personne ne demandant la parole et arrivé au terme de l'assemblée, l'ordre du jour épuisé, le président lève la séance à 21h00.

Il remercie chaleureusement tous ceux qui ont participé à l'organisation de cette assemblée et invite les personnes présentes à la verrée généreusement offerte par la commune d'Orbe.

Une copie du procès-verbal sera envoyée à tous les actionnaires.

STRID SA

Le président :



J.-A. Mayor

Le secrétaire :



M.-A. Burkhard

Yverdon-les-Bains, le 31 juillet 2012